

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2022D166

OBJET :

16. MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE D'AIRE, RUE VICTORINE DEROIDE, ROUTE D'ESTAIRES ET RUE COCHETTE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le présent marché a pour objet l'aménagement de trottoirs rue d'Aire, rue Victorine Deroide, route d'Estaires et rue Cochette.

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte, elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et R. 2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

La commission restreinte a procédé à l'ouverture des offres le 20 septembre 2022 et a demandé à la société INGEO, maître d'œuvre pour ce projet, de remettre un rapport de présentation d'analyse des offres.

Suite à ce rapport, la commission restreinte a émis un avis favorable pour retenir la société LEROY TP située à Escoeuilles (Pas-de-Calais) pour un montant de 463 000 € HT soit 555 600 € TTC.

L'assemblée délibérante invitée à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'attribution du marché et autorise Monsieur le Maire à valider l'acte d'engagement, les pièces administratives y afférentes (avenants inférieurs à 5%) et impute la dépense à l'article 2315.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en jour et lieu de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 23/12/2022

ID : 059-215904004-20221221-PA2022035-CC

ID : 059-215904004-20221208-2022D166-D